

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.060**

L'An deux Mille Huit, le 5 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 avril 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 avril 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme BOURDEAU-BOROWSKY représentée par M. MERLE  
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU CENTRE EQUESTRE DE ROYAN

**RAPPORTEUR** : M. LE DEPUTE-MAIRE

**VOTE** : UNANIMITE

L'article 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière du CENTRE EQUESTRE de ROYAN prévoit que le conseil d'administration est composé de 19 membres désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

L'article 4 dudit règlement précise quant à lui que les membres doivent être choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la régie, soit :

- § 2 membres représentant la SHRCB
- § 2 membres représentant la SOMECOB
- § 1 membre représentant l'association West Quarter Horse Association 17
- § 1 membre représentant la commune d'implantation
- § 1 membre représentant le roc omnisport
- § 1 membre représentant l'O.N.F.
- § 1 membre représentant les cavaliers indépendants
- § 10 conseillers municipaux

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

## DESIGNE

- comme membres du Conseil d'Administration de la Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière du Centre Equestre de Royan :

- M. Henri LE GUEUT, conseiller municipal
- Mme Hélène CROUÉ, conseillère municipale
- M. Gérard FILOCHE, conseiller municipal
- Mme Marie-José DOUMECQ, conseillère municipale
- M. Michel MERLE, conseiller municipal
- Mme Marie-Noëlle PELTIER, conseillère municipale
- M. Pascal RICH, conseiller municipal
- M. Jacques LABIA, conseiller municipal
- Mme Annie CHABANEAU, conseillère municipale
- M. René-Luc CHABASSE, conseiller municipal
- Mme Françoise BAUDE, représentant la S.H.R.C.B.
- Mme Martine TOUTAIN, représentant la S.H.R.C.B.
- M. Jean-Paul MATRAT, représentant la S.O.M.E.C.O.B.
- M. Hubert THOMAS, représentant la S.O.M.E.C.O.B.
- M. Jean-François AYOUL, représentant l'association West Quarter Horse Association 17
- M. Claude BAUDIN, représentant la ville de Saint Palais sur Mer
- M. Hervé DARTAILH, représentant le R.O.C. Omnisports
- M. Guy ALLEGRE, représentant l'O.N.F.
- Mme Hélène BORDENAVE, représentant les cavaliers indépendants

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 7 mai 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT